



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

**TEREBENTHINE ISOPARAFFINE
SANS ODEUR EO 31**

Révision : 13/03/2013

Date d'impression : 13/03/2013

SECTION 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1. Identificateur de produit

- Nom du produit:
TEREBENTHINE SANS ODEUR - REF CLIENT E031
- No CAS:
90622-58-5
- No EINECS:
292-460-6

2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation
Ingrédient(s) aromatique(s).
Usage industriel seulement.

3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

CERADEL

19 à 25 rue Frédéric Bastiat

87022 LIMOGES CEDEX 9

Tél. 05 55 35 02 35

Fax 05 55 35 02 30

E-MAIL: ceradel@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence : Centre anti-poison de votre département.

Numéro d'appel d'urgence : **ORFILA : 01 45 42 59 59**

Site Web : www.ceradel.fr

SECTION 02: Identification des dangers

1. Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

• Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn Nocif

R 65

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

• Indications complémentaires:

Texte complet des phrases R et H: voir section 16

2. Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08

- Mention d'avertissement
Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
C11-15-Isoalkanes

- Mentions de danger
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3. Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:

(Suite page 2)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

**TEREBENTHINE ISOPARAFFINE
SANS ODEUR EO 31**

Révision : 13/03/2013

Date d'impression : 13/03/2013

DESIGNATION : TEREVENTHINE SANS ODEUR - REF CLIENT E031
--

(Suite de la page 1)

- Non applicable.
- VPvB:
- Non applicable.

SECTION 03: Composition/informations sur les composants

- Substances
- No CAS *Désignation*
90622-58-5 C11-15-Isoalkanes
- Code(s) d'identification
- Numéro CE:
292-460-6

SECTION 04: Premiers secours

1. Description des premiers secours
 - Remarques générales:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
 - Après inhalation:
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
 - Après ingestion:
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
2. Indications destinées au médecin:
 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 05: Mesures de lutte contre l'incendie

1. Moyens d'extinction
 - Produits d'extinction recommandés
CO₂, sable, poudre d'extinction en priorité. En l'absence de tout autre moyen d'extinction, l'eau peut être utilisée comme agent extincteur.
 - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Non applicable
2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
3. Conseils aux pompiers
Aucun conseil spécifique

SECTION 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
4. Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

**TEREBENTHINE ISOPARAFFINE
SANS ODEUR EO 31**

Révision : 13/03/2013

Date d'impression : 13/03/2013

DESIGNATION : TEREBENTHINE SANS ODEUR - REF CLIENT E031

(Suite de la page 2)

SECTION 07: Manipulation et stockage

1. Manipulation:

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter le contact avec la peau et les yeux Porter des équipements de protection adéquates (gants, lunettes...)
- Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

2. Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Eviter une exposition à des températures extrêmes. Eviter le contact prolongé avec certains matériaux plastiques (PVC..)

SECTION 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

1. Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

No CAS	Désignation du produit
Néant.	

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

2. Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains: Gants de protection
- Protection des yeux: Lunettes de protection
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

SECTION 09: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

<i>Forme:</i>	Liquide
---------------	---------

<i>Odeur:</i>	Caractéristique
---------------	-----------------

Changement d'état

<i>Point d'ébullition:</i>	> 35 °C
----------------------------	---------

<i>Point d'éclair:</i>	62 °C
------------------------	-------

<i>Inflammabilité (solide, gazeux):</i>	Non applicable.
---	-----------------

Température d'inflammation:

<i>Température de décomposition:</i>	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

<i>Auto-inflammation:</i>	Non déterminé.
---------------------------	----------------

<i>Danger d'explosion:</i>	Non déterminé.
----------------------------	----------------

Limites d'explosion:

<i>Inférieure:</i>	Non déterminé.
--------------------	----------------

<i>Supérieure:</i>	Non déterminé.
--------------------	----------------

<i>Pression de vapeur:</i>	Non déterminé.
----------------------------	----------------

<i>Masse volumique:</i>	Non déterminée.
-------------------------	-----------------

<i>Densité relative :</i>	0,7580 - 0,7680 (20°C)
---------------------------	------------------------

Solubilité dans/miscibilité avec

<i>l'eau:</i>	Non déterminé.
---------------	----------------

<i>valeur du pH:</i>	Non applicable
----------------------	----------------

<i>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</i>	Non déterminé.
--	----------------

(Suite page 4)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

**TEREBENTHINE ISOPARAFFINE
SANS ODEUR EO 31**

Révision : 13/03/2013

Date d'impression : 13/03/2013

DESIGNATION : TEREBENTHINE SANS ODEUR - REF CLIENT E031
--

(Suite de la page 3)

Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

1. Réactivité
Pas de réaction connue avec l'eau
2. Stabilité chimique
Stable aux conditions d'utilisations mentionnées aux points 7 et 10.
3. Possibilité de réactions dangereuses
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
4. Conditions à éviter
Eviter les températures proche du point d'éclair (voir section 9). Eviter le contact avec des agents oxydants.
5. Matières incompatibles:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
6. Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

1. Informations sur les effets toxicologiques
 - Toxicité aiguë:
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
TEREBENTHINE SANS ODEUR - REF CLIENT E031
Oral, LD50: 9999 mg/kg
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée
Non disponible
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non disponible
 - Sensibilisation respiratoire/cutanée
Non disponible
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
Non disponible
 - Cancérogénicité
Non disponible
 - Toxicité pour la reproduction
Non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

1. Toxicité
 - Toxicité aquatique:
Non disponible
2. Persistance et dégradabilité
Non disponible
3. Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - Potentiel de bioaccumulation
Non disponible

(Suite page 5)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
secon 1907/2006/CE, Article 31

**TEREBENTHINE ISOPARAFFINE
SANS ODEUR EO 31**

Révision : 13/03/2013
Date d'impression : 13/03/2013

DESIGNATION : TEREBENTHINE SANS ODEUR - REF CLIENT E031

(Suite de la page 4)

- Mobilité dans le sol
Non disponible
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT:
Non applicable.
- VPVB:
Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

1. Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-------|
| • No ONU | Néant |
| <i>ADR</i> | Néant |
| <i>IMDG</i> | Néant |
| <i>IATA</i> | Néant |
| • Nom d'expédition des Nations unies | |
| <i>ADR</i> | Néant |
| <i>IMDG</i> | Néant |
| <i>IATA</i> | Néant |
| • Classe(s) de danger pour le transport | |
| <i>ADR</i> | Néant |
| <i>Classe</i> | Néant |
| <i>IMDG</i> | Néant |
| <i>Class</i> | Néant |
| <i>IATA</i> | Néant |
| <i>Class</i> | Néant |
| • Groupe d'emballage | |
| <i>ADR</i> | Néant |
| <i>IMDG</i> | Néant |
| <i>IATA</i> | Néant |
| • Dangers pour l'environnement:
Non applicable. | |
| • Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable. | |

SECTION 15: Informations réglementaires

1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Prescriptions nationales:
 - Classe de pollution des eaux:
En général non polluant. Classification propre
2. Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE, Article 31

**TEREBENTHINE ISOPARAFFINE
SANS ODEUR EO 31**

Révision : 13/03/2013

Date d'impression : 13/03/2013

DESIGNATION :	TEREBENTHINE SANS ODEUR - REF CLIENT E031
----------------------	---

(Suite de la page 5)

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

1. Phrases R / H utilisées en section 2 et 3
Néant

2. Service établissant la fiche technique:
Service des Affaires Réglementaires

3. Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

4. Sources

RIFM Database

Informations fournisseurs

Dossier d'enregistrement REACh

IFRA/IOFI Labelling Manual